



Mères seules avec enfants :
pour la rupture anthropologique !

(2013)

Françoise Claude
Secrétariat général des FPS

02/515.04.01

Francoise.claude@mutsoc.be

Ce texte a entre autres servi de base à un article
publié dans Femmes Plurielles n° 41, mars 2013

Le journal Le Soir du 15 janvier 2013 publie les résultats d'une enquête sur « les nouveaux pauvres » (sic), d'où il ressort que les mères seules avec enfants sont plus que jamais sur la corde raide et que la pauvreté les rejoint de plus en plus souvent. Et rejoint leurs enfants, forcément. Quel avenir se prépare sous nos yeux pour ces femmes et ces enfants ?

Et pourtant, il serait malvenu de jouer l'étonnement. Nulle surprise n'est justifiée si on additionne deux phénomènes massivement répandus et connus de tous : d'une part les femmes sont discriminées sur le marché de l'emploi, et d'autre part elles sont considérées comme principales responsables de l'éducation des enfants. Comment dès lors pourrait-il en être autrement ? Il est de plus en plus difficile de joindre les deux bouts dans une famille où ne rentre qu'un seul revenu professionnel, même lorsque celui-ci correspond à un salaire décent pour un emploi à temps plein. En dehors de toute considération de sexe, le constat est amer et révoltant, puisque les travailleurs pauvres sont de plus en plus nombreux – et de plus en plus pauvres. Mais que dire alors quand ce revenu unique est inférieur à la moyenne – c'est globalement le cas des revenus professionnels des femmes –, quand il s'agit d'un emploi à temps partiel ou encore d'une allocation sociale ?

En Région de Bruxelles-Capitale, qui détient le record belge en la matière, 33,7% des ménages avec enfants sont monoparentaux, et 77,5% d'entre eux ont à leur tête une femme ; le taux de chômage des femmes seules avec deux enfants ou plus est de 46,1%, contre 26,1 % des hommes dans la même situation ; parmi les femmes seules avec deux enfants ou plus ayant un emploi, 40,7% sont à temps partiel, contre 10,3 % des hommes¹. Ces chiffres concernant le temps partiel sont d'ailleurs très proche de ceux de l'ensemble des salarié-es.

Plutôt que de verser un pleur hypocrite sur les « familles monoparentales », puis de passer à autre chose dans un soupir résigné, ne serait-il pas temps de remettre à plat pour les combattre les deux composantes de cette réalité : l'inégal partage des responsabilités des parents envers les enfants, et l'inégal accès aux richesses et au pouvoir des femmes et des hommes ?

Une exigence de la nature, vraiment ?

Les religieux les plus conservateurs, en France, nous assomment avec la « rupture anthropologique » qui semble les terroriser et qu'ils croient voir dans le mariage entre personnes du même sexe. Ce n'est pas l'avis des anthropologues les plus prestigieux², mais passons. Or une rupture anthropologique n'est pas forcément à rejeter, c'est un choix de

¹ Observatoire bruxellois de l'emploi, *Situation des familles monoparentales face à l'emploi et au chômage en Région de Bruxelles-Capitale*, octobre 2009.

² Voir entre autres Françoise Héritier et Maurice Godelier, signataires d'un appel collectif pour le « mariage pour tous », comme l'appellent les Français.

société légitime en démocratie ! On en a connu quelques-unes, depuis la nuit des temps. Reconnaître les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes en était une, du moins formellement puisqu'en pratique on attend toujours. La contraception en était une aussi, ainsi que la transformation, en un siècle, de notre regard sur la guerre et la violence, etc.

Et tant qu'on y est, si on bouleversait aussi l'anthropologie en se détachant enfin de la « nature » (?), qui semble toujours, comme c'est bizarre, justifier les inégalités ? Cette nature, incontestablement donne aux femmes la tâche de porter et de mettre au monde les enfants (si elles le désirent). Mais dès l'instant qu'ils sont sortis de leur ventre, c'est la culture et uniquement la culture qui entre en jeu. Alors, pourquoi ne pas accéder collectivement à une nouvelle culture qui serait porteuse de justice ?

Françoise Héritier, la célèbre anthropologue française, qui fut entre autres professeure au Collège de France, ne contesterait pas ce raisonnement : *Rien de ce que nous faisons ou pensons, systèmes de vie, d'attitude et de comportement, n'est issu directement de lois naturelles. Tout passe par un filtre mental, cérébral et idéal, produit d'une réflexion collective qui prend forme à un moment de notre histoire, évolue et peut encore évoluer*, dit-elle dans une interview accordée au journal français L'Humanité³.

Selon elle et selon bien d'autres, la répartition des rôles entre les femmes et les hommes – rôles familiaux, politiques, professionnels – relève donc d'une construction sociale et n'a rien à voir avec la nature. Intimement mêlée à ces rôles, les produisant et étant produite par eux dans un aller et retour permanent, la domination masculine est donc bel et bien, elle aussi, une construction sociale. Bonne nouvelle, il n'y a donc pas de fatalité biologique dans cette domination ! Ni dans notre cerveau, ni dans nos hormones, ni dans notre utérus !

Et meilleure nouvelle encore : on peut donc lutter contre la pauvreté et la reproduction sociale des inégalités, en particulier entre les enfants. La voie est simple : juste une petite rupture anthropologique ! Il suffirait que d'une part les deux parents participent aussi activement l'un que l'autre à leur éducation, financièrement, mentalement et pratiquement, et que d'autre part hommes et femmes aient un égal accès à des revenus décents leur permettant de mener à bien cette tâche essentielle. Sans négliger bien sûr le soutien de la collectivité : milieux d'accueil, logements, soins de santé, écoles...

Un changement social !

Nous ne demandons pas de mesures spécifiques pour les familles monoparentales du simple fait qu'elles le sont. Tout d'abord, certaines d'entre elles ont des revenus suffisants et

³ Le 18 janvier 2013.

ne sont pas dans la pauvreté. De plus, la définition de cette monoparentalité est impossible à établir clairement : les personnes qui touchent régulièrement de l'autre parent les contributions alimentaires auxquelles elles ont droit pour élever leurs enfants, ne peuvent pas être mises sur le même pied que celles qui n'en perçoivent pas, ou irrégulièrement.

Pour lutter contre la pauvreté, on sait qu'il existe déjà des mesures ponctuelles, mais qui sont curatives et non préventives, puisqu'elles ne remettent pas en question les causes de la pauvreté. Loin de nous l'idée de les rejeter ! Qu'on pense aux services et aux allocations délivrés par les CPAS, les crédits d'impôts, les allocations familiales majorées pour certains groupes, les remboursements de soins de santé majorés, le statut OMNIO, les aides au chauffage et au logement, etc. Malheureusement ce type de mesures, quelle que soit leur importance et leur nécessité, ne suffiront jamais à éradiquer la pauvreté, ni des femmes, ni des hommes, ni des enfants.

Arrêtons-nous un instant sur **le statut OMNIO**, car il est destiné à lutter contre la pauvreté, tout en défavorisant insidieusement les familles monoparentales à faible revenu. Rappelons que ce statut ouvre le droit à des interventions plus importantes de la mutuelle (consultations, médicaments...). Il est accordé aux personnes dont le revenu annuel (2012) ne dépasse pas 16.306 €, plus 3018 € pour chaque autre personne faisant partie de son ménage. Pour bénéficier de ce statut, une mère seule avec deux enfants ne pourra donc dépasser un revenu total de 1862 € par mois (en moyenne). Les allocations familiales ne sont heureusement pas prises en compte dans ce calcul, mais par contre les pensions alimentaires perçues pour les enfants le sont. Ceci ne nous semble pas normal : le parent qui a les enfants à son domicile, après une séparation, est très majoritairement la mère. Si elle perçoit 150 € de contribution alimentaire pour chacun de ses enfants, elle ne pourra bénéficier des avantages du statut OMNIO que si son revenu personnel ne dépasse pas 1562 € (1862 moins les 300 € de pension alimentaire). Un grand nombre de femmes seules à la tête d'une famille se situent pourtant dans cette tranche de revenus et en sont donc exclues, tandis que le père des enfants peut « monter dans le train OMNIO » jusqu'à un revenu de 1862 €. Il s'agit d'une discrimination indirecte puisque les chiffres démontrent à l'évidence qu'un parent est nettement plus touché que l'autre. De plus, comme les allocations familiales, les pensions alimentaires des enfants ne sont en rien un revenu pour le parent qui en a la garde, mais une somme destinée uniquement à leur entretien et à leur éducation.

Il faut traquer toutes ces petites anomalies et injustices. C'est tout le sens d'une politique de « gender mainstreaming », que le Gouvernement s'est engagé à mener, même si jusqu'à présent on n'en a pas beaucoup entendu parler.

Une société juste et non sexiste

Ce que nous demandons, c'est une société juste et non sexiste, dans tous les domaines. Ça représente une politique globale, un ensemble de mesures amenant ensemble à un véritable changement social. Énumérons-en encore quelques-unes, sans prétendre à l'exhaustivité.

Il y a évidemment la question de l'emploi et des salaires : les facilités que le travail à temps partiel offre aux employeurs au détriment du revenu des femmes doivent être supprimées. Les congés familiaux doivent être conçus pour inciter les pères à prendre leurs responsabilités. La question des inégalités salariales doit être traitée avec une véritable volonté de changement, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Les discriminations à l'embauche à l'égard des femmes (surtout des jeunes femmes et des mères) doivent être efficacement combattues.

Il y a des mesures sociales, telles qu'une meilleure couverture du risque de chômage ; des mesures fiscales, puisqu'actuellement les exonérations sont plus importantes pour le parent qui verse une pension alimentaire (majoritairement des hommes) que pour celui qui a l'enfant sous son toit. La solidarité nationale, par le biais de l'impôt, aide donc plus les pères que les mères à assumer les coûts de l'enfant ! Où pourrait-on trouver la moindre justification à cela ?

Il y a des mesures culturelles, telles que la formation des enseignants à la problématique de genre, pour en limiter la reproduction génération après génération, ou encore la responsabilisation des pères. Sans oublier bien sûr la fin de la pénurie en matière d'équipements collectifs et de services aux familles : crèches et accueil extra-scolaire en particulier.

Et bien sûr, il y a une meilleure perception des créances alimentaires. Selon une enquête menée par la Fondation Roi Baudouin et la plate-forme COMEVA⁴, 31% des femmes qui se disent en difficultés financières (soit 22% de l'ensemble des femmes), attribuent ces difficultés au fait qu'elles ne perçoivent pas les pensions alimentaires auxquelles elles ont droit. Il y a incontestablement beaucoup à faire de ce côté : clarification et unification des montants des contributions alimentaires pour les enfants de parents séparés ; prise en compte dans leur calcul de l'ensemble des coûts de l'enfant ; élargissement des missions du SECAL⁵ ; fin de la tolérance sociale et politique face aux débiteurs défaillants...

⁴ Citée par Le Soir du 15 janvier 2013

⁵ Service des créances alimentaires, www.secal.belgium.be

Utopies, rêves creux ? L'ultra-libéralisme semble avoir gagné la bataille idéologique ? Il n'y a plus d'argent dans les caisses ? Toutes ces revendications à peine prononcées vont tomber dans les oubliettes ? Eh bien voilà : *celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu* (Bertolt Brecht).